



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PAC

Question écrite n° 1897

## Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation du marché laitier français. Alors que la demande mondiale en produit laitier est en forte progression et que les cours mondiaux augmentent, les producteurs laitiers français constatent que les transformateurs maintiennent les prix d'achat à un niveau extrêmement bas, engrangeant ainsi d'importantes plus-values. Cette stratégie commerciale, profitable à très court terme, dissuade les producteurs laitiers français à poursuivre leur activité, au profit d'autres productions plus rentables comme la production céréalière. A moyen terme, la France risque d'être confrontée à une pénurie laitière alors qu'elle dispose d'un véritable potentiel. Cette situation est renforcée par le maintien de quotas laitiers trop bas par rapport à la demande. Aussi, il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement pour éviter les effets pervers de la recherche de profit à court terme par les transformateurs laitiers sur la production laitière française.

## Texte de la réponse

Un accord est intervenu au sein de l'interprofession laitière, réunissant les producteurs laitiers et les transformateurs, le 26 janvier 2006, fixant une recommandation interprofessionnelle sur l'évolution du prix du lait. Sur la base de cet accord, le prix du lait payé aux producteurs suit les évolutions des marchés, et la baisse du prix du lait à la production intervenue entre 2003 et 2006 a été compensée pour les producteurs par l'aide directe laitière. Depuis le second semestre 2006, la conjoncture des marchés laitiers est inédite. Les cours des produits industriels laitiers, beurre et poudres de lait, atteignent des niveaux historiquement hauts en raison d'une offre de lait limitée, en particulier par les principaux fournisseurs mondiaux, l'Océanie et l'Union européenne. Afin de poursuivre l'objectif de produire intégralement le quota français, des dispositions ont été prises au niveau national en juin et septembre dernier comme la possibilité accordée à chaque producteur d'augmenter sa production de 10 % pour la campagne laitière en cours. Cette augmentation pourra même aller jusqu'à 20 % dans certains cas particuliers. Par ailleurs, reflet de l'amélioration des marchés, la recommandation sur l'évolution du prix du lait payé aux producteurs par les transformateurs est en hausse depuis le début de l'année 2007, après trois années de baisse quasi ininterrompue. Pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2007, une nouvelle hausse historique de plus de 58 euros/1 000 litres de la recommandation sur le prix du lait a été annoncée par l'interprofession ; cela représente une hausse de plus de 20 % du prix du lait par rapport au trimestre précédent. Les recommandations depuis le début de l'année 2007 marquent la fin de plusieurs années de baisse du prix du lait et fournissent à la filière laitière une visibilité appréciable pour lui permettre de poursuivre la réflexion engagée sur les éléments nécessaires à un nouvel équilibre des marchés des produits laitiers, dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de Luxembourg. Un prix du lait rémunérateur pour les producteurs de lait et un partage équitable de la valeur ajoutée entre les opérateurs de la filière constituent deux éléments essentiels du dynamisme de cette filière.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentille](#)

**Circonscription** : Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 1897

**Rubrique** : Élevage

**Ministère interrogé** : Agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : Agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 31 juillet 2007, page 5003

**Réponse publiée le** : 13 novembre 2007, page 7037